

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	6	Saint-Flour, après convocation légale en date du 6
Votants :	59	novembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline

CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe ECHALIER, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Gérard MOULIADE donne pouvoir à M. Robert ROUSSEL
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 NOV 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 NOV. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES OU ETEINTES

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande d'admission en non-valeur pour insuffisance d'actif à la suite d'une liquidation judiciaire, adressée par le comptable public ;

Vu la demande d'admission en non-valeur pour poursuites sans effet, adressée par le comptable public ;

Considérant que ces demandes correspondent à des recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures de relance employées, pour un montant de 17 471,38 €, détaillé comme suit :

Budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux : 14 598,48 € exercices 2017 et 2018 ;

Budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux : 2 700 € exercices 2017 et 2018 ;

Budget annexe Collecte des OM/Déchetteries : 172,90 € exercice 2018 ;

Vu les crédits budgétaires ouverts au budget primitif 2024 du budget annexe « Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux » ;

Considérant qu'il convient d'ajuster lesdits crédits par décision modificative comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE/MULTIPLES RURAUX					
Admissions en non-valeur					
c/6817-66	Dotation aux dépréciations	- 14 650,48 €	c/7815-66	Reprise sur provision	+ 2 648 €
c/6541-66	Créances admises en non-valeur	+ 14 598,48 €			
c/6542-66	Créances éteintes	+ 2 700 €			

Considérant par ailleurs qu'il est proposé de donner délégation à Madame le Président pour admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 € présentées par le comptable public ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 24 octobre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **ADMET en créance en non-valeur après poursuite sans effet les créances détaillées ci-dessous :**

Budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux : 14 598,48 € exercices 20217 et 2018

Budget annexe Collecte des ordures ménagères/Déchetteries : 172,90 € exercice 2018 ;

↓ **ADMET en créance éteinte après clôture pour insuffisance d'actif à la suite d'une liquidation judiciaire la créance détaillée ci-dessous :**

Budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux : 2 700 € exercices 2017 et 2018 ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241112-DELIB2024-252-BF
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

- ↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessus ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants ;
- ↓ **DONNE DELEGATION** à Madame le Président pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 C présentées par le Comptable public.

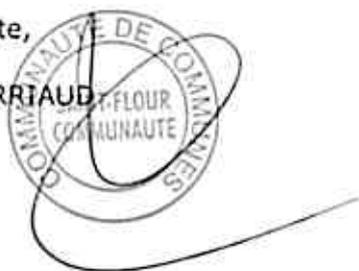
POUR : 57 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Gilles BIGOT, MME Ghislaine DELRIEU)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEIROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Loïc POUDEIROUX', written over a horizontal line.

SGC SAINT FLOUR
2 RUE DES AGIALS

15100 SAINT-FLOUR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Collectivité : 40060 - ST FL CTE-AR COMM/MULTI RURAUX

N° de la liste : 7012970531

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

SGC DE SAINT FLOUR
2 RUE DES AGIALS
BP 50045
15102 SAINT FLOUR CEDEX
TEL : 04.71.60.13.44

A SAINT-FLOUR, le 09 octobre 2024
SAIGNIE Didier

Comptable

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	14 598,48 €	
6542	0,00 €	
Total	14 598,48 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Traitement comptable de la décision

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241112-DELIB2024-252-BF
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

EXERCICE	PIECE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRESENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Année	Pajet	Éléments rattachés Affectation COLLECTIVITE FINANCIERE
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	71,25			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	149,50			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	342,30			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	446,42			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	484,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	443,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	483,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	434,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	486,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	433,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	433,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	433,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	433,40			
2017	7-211200000017-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	433,40			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	500,00			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	500,00			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	500,00			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	500,00			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	500,00			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	500,00			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Pour acte sans effet	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	500,00			
2018	7-211200000018-1	LE DRDP		Combinaison infra-structure de actifs	99-REVENUS DES IMMOBILISABLES	6541	500,00			
Total pour LE DRDP										
TOTAL DE LA LISTE										
							34 558,48			
							34 558,48			

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241112-DELIB2024-252-BF
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

SGC SAINT FLOUR
2 RUE DES AGIALS

15100 SAINT-FLOUR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES

Collectivité : 40001 - ST FL CTE-COLLECTE OM/DECHETT

N° de la liste : 7012960631

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

SGC DE SAINT FLOUR, le 09 octobre 2024
2 RUE DES AGIALS SAIGNIE Didier
BP 50045
15102 SAINT FLOUR CEDEX
Tél : 04.71.60.13.44
Comptable

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	172,90 €	
6542	0,00 €	
Total	172,90 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

SGC SAINT FLOUR
2 RUE DES AGIALS

15100 SAINT-FLOUR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETETTES

Collectivité : 40060 - ST FL CTE-AR COMM/MULTI RURAUX

N° de la liste : 7013131331

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

SGC DE SAINT FLOUR
2 RUE DES AGIALS
BP 50045
15102 SAINT FLOUR CEDEX
Tél : 04.71.60.13.44

A SAINT-FLOUR, le 09 octobre 2024
SAIGNIE Didier

Comptable

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	2 700,00 €	
Total	2 700,00 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20241112-DELIB2024-252-BF
 Date de télétransmission : 18/11/2024
 Date de réception préfecture : 18/11/2024

EXERCICE	NICE	SERVICE	TOTAL	NOTES DE LA PRESENTATION	NATURE	POPULATION	MONTANT	Admin	Equip	Elément prioritaire
2017	1-11100000019-1		SALAIRE	Charges équipements et/ou sur M.U.	75 REVENU DES COMMUNES	6547	300000			
2018	1-11100000019-1		SALAIRE	Charges équipements et/ou sur M.U.	75 REVENU DES COMMUNES	6547	300000			
2018	1-11100000019-1		SALAIRE	Charges équipements et/ou sur M.U.	75 REVENU DES COMMUNES	6547	300000			
			TOTAL POUR SALAIRE				2 700 000			
			TOTAL DE LA DDE				2 700 000			